Gazifère Inc.
Plan d'approvisionnement gazier
2018-2019-2020

Le Règlement sur la teneur et la périodicité du plan d'approvisionnement entré en vigueur en août 2001 exige que tout titulaire d'un droit exclusif de distribution de gaz naturel prépare et soumette à l'approbation de la Régie de l'énergie (Régie) son plan d'approvisionnement.

Afin de répondre à cette exigence, Gazifère compte d'abord présenter le contexte particulier dans lequel la compagnie évolue et comment elle rencontre les besoins en gaz naturel de ses marchés.

Gazifère n'a pas de service d'approvisionnement gazier et n'a donc pas de plan d'approvisionnement comme tel.

En effet, l'unique fournisseur de gaz naturel de Gazifère est Enbridge Gas Distribution Inc. (Enbridge) qui fournit le gaz sous le tarif 200. Le tarif 200, introduit le 1er octobre 1991, est un tarif de service en gros qui s'applique à tous distributeurs désirant transporter le gaz dans le système de distribution d'Enbridge vers différents territoires, à l'extérieur de la franchise d'Enbridge. Le 1er octobre 1991, Gazifère a conclu une entente avec Enbridge pour refléter l'introduction du tarif 200 qui, depuis, se renouvelle d'année en année à moins qu'une des deux parties y mette fin.

Gazifère qui se trouve sur la rive québécoise est donc devenu un client d'un distributeur ontarien desservi à partir de la rive ontarienne. C'est la raison pour laquelle, à cette même date, soit le 1er octobre 1991, Gazifère a aussi signé un contrat de transport avec Niagara Gas Transmission (Niagara) afin de transporter le gaz de la rive ontarienne à la rive québécoise. La base de facturation pour ce service est le coût de service de Niagara.

Ces deux contrats d'approvisionnement gazier ont été approuvés par la Régie du gaz naturel dans sa décision D-92-28 du 28 septembre 1992 et du 6 novembre 1992 (motifs).

Gazifère obtient donc tous ses services d'approvisionnement d'Enbridge par le biais du tarif 200 :

- Fourniture du gaz naturel incluant le gaz de compression
- Transport sur TCPL
- Équilibrage de la charge

Le tarif 200 a aussi permis à Gazifère d'offrir, dès l'année témoin 1991-1992, le service-T à ses clients. En effet, Enbridge accepte de céder de façon temporaire sa capacité sur TCPL aux clients de Gazifère qui optent pour le service-T. Pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2016, 24% des volumes livrés par Gazifère étaient en service-T.

Le tarif 200 répond donc à tous les besoins en approvisionnement gazier de Gazifère.

Dans sa décision D-2017-028, la Régie demande à Gazifère de faire un suivi sur l'évolution du contexte gazier et du marché en amont des approvisionnements gaziers. Ce suivi est déposé comme pièce GI-17, document 2.

Par ailleurs, dans le cadre de la demande tarifaire 2016 (dossier R-3924-2015), Gazifère a annoncé qu'un nouveau service de transport serait offert à ses clients, soit le service - T de Dawn, initialement prévu à partir de novembre 2017. À ce jour, il est prévu que ce service sera offert à compter de l'année tarifaire 2018. Conséquemment, des changements aux *Conditions de service et Tarif* seront proposés par Gazifère et les détails à cet égard seront produits dans le cadre du dépôt à venir de la preuve relative à la phase 2 du présent dossier.

Le tableau suivant présente les volumes associés au plan d'approvisionnement gazier de Gazifère pour les années 2018 à 2020.

Gazifère Inc.
Plan d'approvisionnement gazier
2018-2019-2020

Approvisionnement gazier
10^3m^3

	2018	2019	2020
Résidentiel	72 261	73 301	74 341
Commercial	66 354	66 813	67 272
Industriel	38 513	38 513	38 513
	177 128	178 627	180 126
PGEÉ (1) -Résidentiel	4 867	4 913	4 959
PGEÉ (1) -Commercial	3 390	3 794	4 197
Ventes totales	168 871	169 920	170 970

Note (1): Réduction de volumes provenant du Plan global en efficacité énergétique depuis son introduction en 2001.